

Séance du Conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre 2025 à 20h00, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 02 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 11 : Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Christine BILLÉ

Absents : 2 : Alice DABADIE, Cédric LABORDE

Pouvoir : 1 : Christine BILLÉ à Christophe LANGLADE

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance 06 novembre 2025.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 06 novembre 2025
- Délibérations :
 - ✓ Décision modification du budget
 - ✓ Prévoyance : renouvellement de la convention avec le CDG32
- Organisation des vœux 2026
 - ✓ Organisation générale
- Point travaux
 - ✓ Installation climatisation bureaux administratif mairie
 - ✓ Changement des huisseries façade mairie, salles de couture et ex-archives
- Point Ressources Humaines
- Point Piscine « village d'avenir »
- Questions diverses

Jacques LASSERRE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2025 est soumis à approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 06 novembre 2025.

Plusieurs délibérations vont être présentées et soumises au vote.

I – Délibérations

1. Décision modificative du budget

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits du budget communal pour permettre le versement de la subvention exceptionnelle aux associations

Le financement de cette dépense est assuré par un virement interne sur la section de fonctionnement sans impact sur l'équilibre global du budget commun

Dépenses		Recettes	
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	3 128,44	7063 (70) : Redevances&droits des service	3 128,44
	3 128,44		3 128,44
Total Dépenses	3 128,44	Total Recettes	3 128,44

Le montant de la subvention est de :

- Comité des fêtes : 937,93 €
- Comité de quartier Saint Pierre : 937,93 €
- Association des parents d'élèves : 625,29 €
- Amicale Bouliste du Saget : 625,29 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

2. Prévoyance : renouvellement de la convention Prévoyance avec le Conseil Départemental du Gers (CDG32)

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le CDG 32 engagera prochainement une procédure d'appel public à concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation. Cette convention permettra la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative au bénéfice des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les risques liés à l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité et le décès (risque « prévoyance »).

M. le Maire précise que cet appel public à concurrence est mutualisé avec l'ensemble des collectivités du Gers afin d'obtenir un contrat à prix attractif. Dans cette optique, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

II – Organisation des vœux 2026

1. Goûter des aînés

M. le Maire propose aux membres du Conseil d'organiser le goûter des aînés le **mercredi 14 janvier à 15 heures au foyer** ; la mise en place se fera à partir de 14 h 00.

L'animation sera assurée par l'ESAT de DIUSSE sous forme de chants.

Le secrétariat de la mairie sera chargé de l'envoi des invitations et de la commande de la réception pour le goûter des aînés.

Les personnes vulnérables pourront être convoyées.

Jean-Michel LAMARQUE vérifiera le matériel de la sonorisation.

Mme Sophie LAPORTE, Mme Agnès CLARAC, M. Jean-Michel LAMARQUE, M. Vincent BERDOULET et M. Christophe LANGLADE auront en charge l'organisation et la préparation de cet événement.

2. Vœux du Maire

M. Le Maire propose aux membres du conseil d'organiser la cérémonie des vœux du Maire le **vendredi 16 janvier à 19 heures au foyer** ; la mise en place se fera à 18h00

Le secrétariat de la mairie sera chargé de l'envoi des invitations et de la commande de la réception pour la cérémonie des vœux.

Il est demandé aux Conseillers de participer à la préparation de ces deux manifestations, dans la mesure de leurs disponibilités.

M. le maire souligne que le vin d'honneur organisé le 11 novembre dernier à « La gargote », après la cérémonie au Monument, a été un vrai succès pour un coût raisonnable (60 €).

III- Point travaux

M. le Maire informe les membres du Conseil que la mise en place de la **climatisation** dans les bureaux de la mairie est terminée. Le montant définitif est de 3 079.92 € HT. Les matériels anciens ont été démontés.

Le devis pour le changement des **menuiseries** en façade de la mairie, des salles de couture et d'ex-archives est signé et ramené à un montant de 12 200 €uros par aménagement des parties cintrées. Les établissements DAUGA, en charge des travaux, prendront les mesures précises le 12 janvier 2026 pour une réalisation prévue en février.

Grâce aux efforts d'économie réalisés par la municipalité, ce projet vieux de trois ans peut enfin être concrétisé.

IV- Point RH

M. le Maire signale aux membres du Conseil que les entretiens annuels d'évaluation avec les agents de la mairie se sont déroulés dans une ambiance constructive. Outre le bilan de l'année passée et la définition des objectifs pour l'année à venir, des perspectives d'évolution de carrière ou de changement d'emploi à moyen terme ont été aussi évoqués.

V- Village d'avenir : Piscine municipale

La commune ayant été retenue comme « Village d'avenir » par les services de l'Etat, la mairie a décidé de profiter de cette opportunité pour faire financer une étude sur la réhabilitation du site de la piscine dans le cas où les frais d'entretien, de réparation ou de mise aux normes deviendraient insupportables pour les finances de la municipalité.

Cette étude sera réalisée sur quatre mois (achèvement prévu fin mars 2026) ; une commission sera désignée au sein du Conseil municipal afin de suivre les travaux du bureau d'étude qui devrait proposer deux scénarios « dans une approche stratégique, sensible et transversale ». Les résultats seront soumis à référendum.

M. le maire précise deux points :

- Il n'est pas question de prévoir la fermeture de la piscine, mais d'avoir des éléments permettant d'anticiper si nous y étions contraints,
- D'autres travaux lourds doivent être envisagés, comme la réfection des logements communaux et celle de la toiture de l'église.

VI- Questions diverses

Prestation de service

Pour contribuer à l'entretien du village, il pourra être fait appel de façon ponctuelle à des prestataires de service comme Claire DABADIE et Christophe BERDOULET qui seront sollicités, en particulier lors des congés de l'agent technique.

Formation débit de boissons

La législation impose qu'à chaque manifestation nécessitant un débit de boisson, une personne détentrice du permis d'exploitation doit être présente.

Les associations sont invitées à proposer au moins un de leurs **adhérents** afin d'obtenir l'habilitation et ainsi pouvoir proposer un débit de boisson temporaire lors de leurs manifestations.

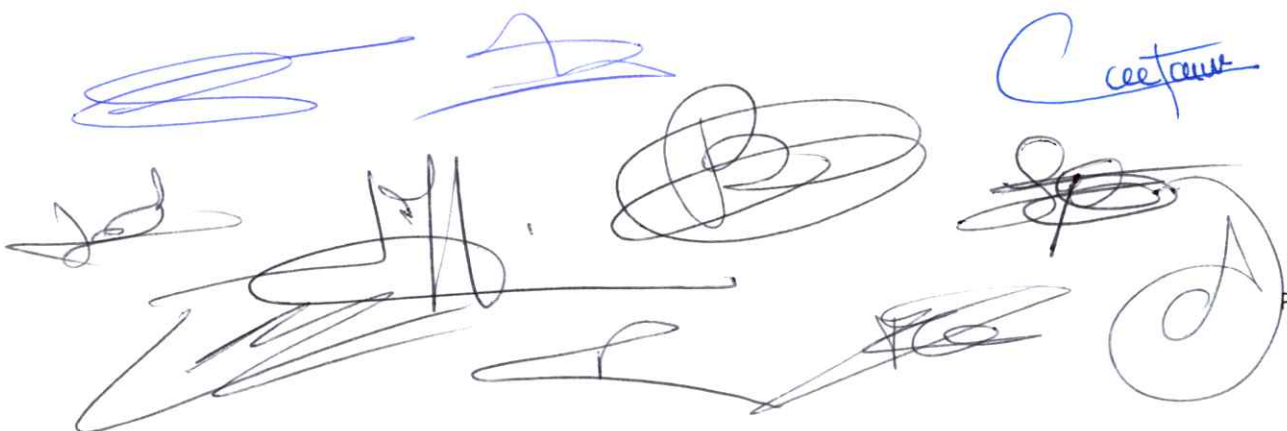
Un mail a déjà été envoyé aux associations et une relance a été faite.

Parking école procédure administrative

L'aménagement de la voirie au niveau de l'école est en cours de finalisation ; une journée de contribution citoyenne sera organisée pour réduire le coût de la main d'œuvre.

Aucune autre question de l'assemblée délibérante.

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 21h16.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, some overlapping and some clearly legible. One signature in blue ink is written over the word 'cesteaux'.